

LE MONDE ASSOCIATIF A CRETEIL :

De la gouvernance empiétée à l'ignorance assumée.



Méthodologie et préambule :

Cet article est écrit suite à divers entretiens avec des responsables associatifs, des enquêtes téléphoniques, des demandes de précisions en mairie, etc. Ce travail est aussi le fruit d'une vue de l'intérieur, ce que l'on appelle dans le jargon des sciences humaines ; une approche participative. En effet l'auteur de l'article participe depuis près d'une dizaine d'année au développement et à la reconnaissance du monde associatif et de la solidarité internationale à Créteil. Secteur non seulement pourvoyeur d'emplois, mais aussi catalyseur de solidarités de proximité, d'interculturalité, de mixité sociale et de genre, de sensibilisation à l'environnement, et au développement soutenable.

I) LUMIERES SUR LA VILLE :

A l'heure où les limites de l'Union européenne sont remises en cause, où notre vision du monde, notre mobilité, et notre mode de consommation s'internationalisent, nous sommes à Créteil retranchés dans nos cloisonnements de découpages administratifs. Des murs invisibles séparent nos quartiers. Des microcosmes se forment entre immeubles, jardins, arrêt de bus/métro, petites zones de commerces défraîchies, et équipements sportifs et socioculturels. Chaque individu prend alors la couleur de son quartier, citoyen de zone rouge, citoyen de zone verte, citoyen de zone blanche, etc.

Malgré ces clivages, on glorifie à Créteil *le vivre ensemble*, des assises spécifiques à ce thème se sont même tenues l'année dernière et une revue éponyme existe depuis près de 30 ans, quasi concomitante à la prise de poste du Maire, Laurent Cathala. Pourtant quand le jeune de la zone rouge fréquente la zone verte, on lui rappelle que seul l'équipement rouge est à même de l'accueillir, le renvoyant ainsi à sa territorialité et à son identité.

Qui mieux que les associations locales, dénouées d'intérêt électoral, peuvent transcender ces subdivisions, en travaillant sur des projets fédérateurs et non pas un zonage administratif ? qui mieux qu'elles peuvent apporter un arc-en-ciel mobile, déterminant dans les années à venir pour contrecarrer l'érosion des liens sociaux, entraîner l'affluence des expressions citoyennes, et développer une économie plus respectueuse des personnes et de l'environnement ?

II) CRETEIL, VILLE SIEGEE PAR DE NOMBREUSES REVENDICATIONS ET PRIVILEGES

En tant que ville Préfecture, Créteil est le siège de nombreuses associations, elles se comptent en centaines. Elles sont aussi variées que l'aide à la scolarité en passant par les associations caritatives, les associations culturelles, les associations à vocation humanitaire, et ont en commun un statut juridique unique, celui inhérent à loi 1901.

Par ailleurs, ce qui rassemble dans le fond ces associations, quand elles sont issues de volontés individuelles, est avant tout une envie de s'unir¹, une idée de rébellion par le bas, un changement doux, parfois plus militant, mais toujours inscrit dans le temps et la défense des intérêts communs. Une création dont l'objet est de répondre à une attente non satisfaite, de défendre une idée, des revendications... En un mot, l'association a un rôle d'innovateur et de force d'opposition tout autant que de proposition.

Pourtant toutes les associations n'ont ni la même vocation, ni le même traitement par les collectivités locales. Il y a celles qui évidemment ont pignon sur rue, non seulement parce qu'elles représentent des organisations nationales filialisées à toute échelle (Secours populaire, Emmaüs, etc.), et parce qu'elles se positionnent, par leurs actions, en tant que « prestataires » d'Etat puisqu'elles sont sur le terrain de la cohésion sociale, de l'aide à l'enfance, de la jeunesse, de l'assistance à personne, etc. Elles sont devenues de grandes associations d'utilité publique qui s'inscrivent naturellement dans le tissu local, identifiées comme patrimoine nationale de la solidarité, de Secours Catholique à Emmaüs, en passant par les Restos du Cœur et la Croix Rouge, toutes présentes dans notre ville.

Mais en devenant prestataires des pouvoirs publics, certaines associations finissent par ressembler à de grandes entreprises, un fonctionnement vertical que l'on ne peut pas leur reprocher puisque leurs subventions sont renouvelées, tout bailleur confondu, au gré de résultats annuellement mesurés. Or le combat a été incessant pour acquérir cette liberté d'association, émergée tardivement au sein de notre République, héritée d'autres victoires que sont celles de l'abolition du délit de coalition (1864), du droit de se réunir en coopératives (1867) ou en syndicats (1884). A-t-on de le droit de la réduire à de la sous-traitance ?

En dehors de ces structures associatives professionnalisées qui ont un traitement particularisé, on trouve aussi des associations privilégiées non pas parce qu'elles ont un objet d'intérêt commun, mais parce que soit elles acceptent d'entrer dans le jeu du clientélisme politique mis en place dans la commune. Soit elles correspondent à une affliction locale ciblée par les gouvernants (« des amicales » de tout type, etc.) ou parce qu'on leur suppose le pouvoir de galvaniser les foules (les secteurs du « sport spectacle »),

¹ Comme dans beaucoup de pays, il suffit, en France, d'être deux personnes pour créer une association.

de perdurer une forme d'élitisme acceptable (via les domaines de la culture notamment) ou donnant une apparence de bonne conscience (aide aux structures de quartier, à la défense des droits des consommateurs, etc.). Des secteurs qui se révèlent vivier de voix aux élections. Certaines de ces associations ont pu négocier des financements de postes salariés, des locaux, des sièges en maison des associations, voire des mises à disposition d'employés municipaux. Mais la plupart des associations cristoliennes, de faible reconnaissance politique, fonctionnent quant à elles essentiellement grâce au bénévolat et se basent sur les forces vives de ses adhérents pour mener à bien des projets.

On ne reviendra pas dans cet article sur le manque de transparence dans l'attribution des subventions, ni même sur le statut de la loi 1901 « usurpé » par deux clubs sportifs injustement financés (voir l'article paru à ce sujet)² au titre d'associations, ou encore sur le soutien à des associations qui s'apparentent à des services de la ville, tel que l'Organisation Municipale de Tourisme, le Comité de jumelage et Mission Ville (en cours de municipalisation). Notons simplement que les subventions en 2013 ont augmenté de 4.5% en comparaison à 2012, soit un montant global de 11 171 268 € pour 282 « associations » soutenues, représentant une charge par habitant de 129 € (voir l'article de l'association ANTICOR)³.

Ici, nous pointerons une seule incohérence, néanmoins significative, dans la dotation de subventions : au budget primitif de 2013 attribué par la Plaine centrale⁴, dont le Maire de Créteil en est Président, il apparaît qu'une association, la LCQC (*Le Chat dans son Quartier à Créteil*), certainement utile par ailleurs (encore faut-il en faire la preuve ; aucun rapport d'activité, aucune présence sur des stands pour présenter leurs actions, pas de page internet, etc.), a reçu près de 18 000€. Le problème est que cette association enregistrée en préfecture en 1987 (dernier changement du bureau en 2009), est quasi-invisible, elle apparaît seulement dans le lexique du site de la Mairie de Créteil. Le deuxième problème qui se pose, est la hauteur du financement, qui dépasse largement celui alloué à *Emmaüs* (15 200€) et celui de l'association *Elles Aussi* (2031€), respectivement classées dans les catégories « Humanitaire » et « Vie de Quartier » dans le lexique des associations de la ville. On rappelle que la présidente de l'association *ELLES AUSSI*, qui gère une épicerie solidaire, a reçu une distinction du Maire de Créteil lors de ses vœux de fin d'année 2013. Il n'y a donc aucune corrélation entre « service rendu » à la ville et budget assigné ?

² <http://creteil.eelv.fr/intervention-sur-le-vote-des-subventions-aux-associations-lors-du-vote-du-budget-par-catherine-calmet/>

³ Anticor est une association d'élus et de citoyens qui lutte contre la corruption et pour réhabiliter la politique. <http://saintmauranticor.over-blog.com/charte-municipales-2014-d-anticor.html>

⁴ <http://www.agglo-plainecentrale94.fr/liste-des-associations-subventionnees-au-budget-primitif>

III) NOMBRE D'ASSOCIATIONS CRISTOLIENNES ET TYPOLOGIE CONSENSUELLE

Avec plus d'un million d'associations existantes, 60.000 créations chaque année depuis 2003, 14 millions de bénévoles qui consacrent de leur temps pour animer et développer les associations, la vie associative française connaît un engouement continu et représente près de 10% des emplois en France.

Dans plusieurs documents de communication, la ville se plaît à annoncer qu'elle est le siège de plus de 1 000 associations, en 2013 elle soutient financièrement 282 associations alors que sur son site elle en répertorie 263⁵ (la ville limitrophe de Limeil Brévannes en déclare presque la moitié : 120 sur le site de sa Mairie, alors que sa population représente à peine 20% de celle de Créteil), et qui ne sont pas forcément les distinguées par ce même financement. Sur le J.O (journal officiel) consulté au 15 janvier 2014, 2723 associations apparaissent avec un siège à Créteil, comptabilisant toutes les associations qui se sont déclarées depuis 1991 et qui ont fait la démarche d'une modification quelconque de statut ou de siège. On peut sobrement conclure à une large fourchette entre 800 et 1200 associations qui ont leur siège effectif sur la ville. Mais qui sont-elles ? Pourquoi la ville n'a pas de liste exhaustive ? Quel est le service dédié aux associations et qui pourrait remplir cette tâche de recensement ? Quel service a fait le lexique sur le site de la Mairie et comment le joindre si l'association que l'on préside n'y est pas présentée ou si les informations ne sont pas précises ? Aucune de ces réponses n'est disponible sur le site de la Mairie et l'accueil téléphonique ne peut pas nous orienter, faute d'information.

Les associations listées sur ce lexique ont été ordonnées par une typologie de plus de 25 occurrences. Une lecture difficile pour comprendre les centres d'intérêts associatifs cristoliens. Par ailleurs, on peut se demander pourquoi telle ou telle association est référencée et pas une autre. Doit-on comprendre que ce sont les plus actives, les financées, les surveillées, les sympathisantes ? Une introduction méthodologique pour expliquer ce choix de liste n'aurait pas été de trop dans une ville qui dit en compter 1000.

Dans la figure en page suivante, on voit que le monde associatif relevant du sport domine largement (22%) sur le nombre total d'associations locales présentes sur ce lexique. Toutefois une nuance est à apporter. En effet, plus de la moitié des 57 structures associatives liées au sport et qui sont déclarées dans cette liste⁶ relèvent d'une seule et même association mère qui est celle de l'USC (l'Union Sportive de Créteil). Laquelle fédère près de 30 associations. La ville a de quoi être fière de ses 17 médailles olympiques mais l'USC n'a pas de quoi s'enorgueillir de ses pratiques de gouvernance qui confisquent épisodiquement l'autonomie des associations affiliées, pourtant garantie par la loi 1901.

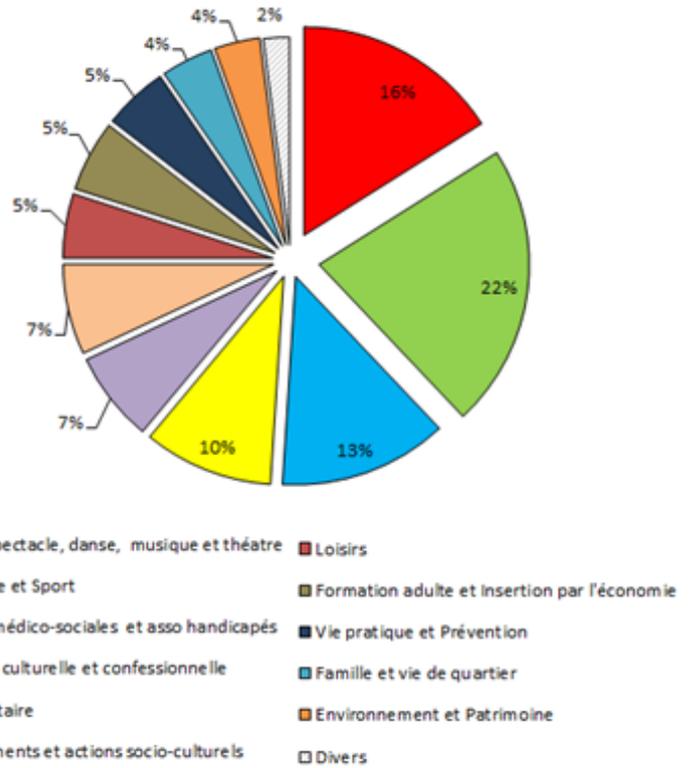
⁵ <http://www.ville-creteil.fr/annuaire-des-associations>

⁶ Dans la brochure *Créteil vivre sa ville* le diagnostic comptable est autre : « La ville compte plus de 80 associations sportives qui participent au dynamisme du mouvement sportif de Créteil. ». (Voir page 24)

Typologie Associative selon la mairie de Créteil

1- Actions Socioculturelles	8
2- Action Humanitaires	18
3- Action Médico-Sociales	21
4- Art et Spectacle	8
5- Asso représentant les handicapés	14
6- Asso confessionnelles	7
7- Danse	10
8- Environnement	5
9- Equipement de la ville	10
10- Formation	4
11- Famille	5
12- Identité culturelle	19
13- Insertion par économie	11
14- Jeunesse	3
15- Loisirs	13
16- Musique	13
17- Patrimoine	4
18- Prévention	2
19- Sport	57
20- Théâtre	11
21- Vie pratique	11
22- Vie de quartier	5
23- Divers	4

263



© Linda.B, 2013. D'après données de la Mairie de Créteil.

L'U.S.C, dont la devise est plutôt bien trouvée « *Le sport pour tous et le plus haut niveau pour chacun* », ne devrait-elle pas aussi évoluer vers la municipalisation à son tour ?

La deuxième part importante des associations sur ce lexique est celle du monde des Arts et Spectacle, danse, musique et théâtre, qui regroupe 16% de la masse totale. Rappelons que ce secteur bénéficie, comme celui des sports, d'un financement indirect par le biais des bons de réduction du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS). En effet, une politique très appréciable dans notre ville, permet la prise la charge d'une activité jusqu'à hauteur de 80%. Cette réduction est destinée aux enfants et jeunes entre 2 et 19 ans, selon les ressources des parents.

IV) DE LA MAISON CLOSE AU VILLAGE ASSOCIATIF

Le monde associatif n'est pas organisé à Créteil, pourtant une conseillère municipale est dédiée à cette tâche. Elle est malheureusement inconnue du secrétariat des Elus de la mairie, on ne peut pas la joindre car ils ne nous donnent ni adresse postale, ni e-mail. On nous dit simplement que seuls les Maires-adjoints siègent en mairie. Effectivement, le bénévolat n'est pas l'apanage des associations, les conseillers municipaux mettent leur temps à profit de leurs communes⁷, et c'est là un certain mérite. Mais est-ce une raison pour devenir inaudible et invisible ? Comment et où rencontrer cette personne si ce n'est pas en mairie ? A la maison des associations ?

La maison des associations, un bâtiment à l'architecture originale à mi-chemin entre la maison des syndicats et la préfecture du Val de Marne. Y avoir une adresse postale pour association du peuple relève d'un véritable acharnement. Sur le site de la mairie on peut lire « ... *la Maison des Associations est un lieu de regroupement et de soutien logistique pour les associations : domiciliation des sièges sociaux, boîtes aux lettres, salles de réunions, etc* »⁸.

Aucune démarche claire n'est précisée pour tenter de formaliser une demande. Si vous appeler la structure ou le cabinet du Maire, ils vous répondront qu'il faut faire un courrier. Un courrier ? Pas de dossier de présentation, pas de formulaire à remplir, juste un courrier. Puisqu'aucun critère d'éligibilité raisonné n'est avancé, on comprend alors le caractère arbitraire de la sélection pour domiciliation. Ce bâtiment dont la vocation est similaire à toutes les maisons d'associations municipalisées, détourne le plan d'occupation primitif des salles, au profit d'un service de la ville et d'une association, tous deux liés au sport. Pourtant lors des assises de Créteil sur le développement durable et l'ESS, il avait été proposé et soutenu en conclusion, soufflée par les cristoliens et les associations présentes aux ateliers de préparation, que la maison des associations devrait avoir pour seule vocation l'accueil et le prêt de salles aux associations de la ville. Aujourd'hui encore, tout son premier étage est voué aux bureaux de la direction des sports et de l'OMS (Office Municipal des Sports) de Créteil.

Il est quasiment impossible de savoir quelles sont les associations qui y ont leurs sièges et encore moins aisé de savoir qu'elles sont celles qui peuvent prétendre à un prêt de salle dans les lieux. Plusieurs coups de fils n'ont pas permis d'avoir une réponse quelconque, au contraire, douche froide, à la limite d'une accusation d'espionnage ! Néanmoins, prétextant un dépôt de cartes de vœux, sur place une liste nous a été fournie par un agent d'accueil, quinze associations auraient une boîte aux lettres dans le bâtiment. Le lexique des associations de Créteil spécifie 15 associations localisées dans la Maison des associations

⁷ Fonction bénévole pour les villes de moins de 100 000 habitants.

⁸ <http://www.ville-creteil.fr/un-tissu-associatif-riche-et-actif>

dont 5 ne sont pas communes au précédent dénombrement. Ainsi on peut largement extrapoler cette domiciliation à 20 associations en réalité.

Les autres associations de la ville ont des sièges déclarés usuellement au domicile de leurs président-e-s respectif-ve-s ou pour certains, plus chanceux, au sein d'équipements socioculturels de la ville. D'après nos recherches, 16 associations cristoliennes sont hébergées dans les neufs MJC et centres socioculturels de la ville⁹. Alors que de nombreuses associations besognent à trouver des bureaux pérennes ou de simples prêts de salle, à Créteil, dans la galerie du Palais, le FORUM CAFE a fermé ses portes. Une véritable incohérence dans la politique de la ville et un affront au monde associatif.

Ailleurs dans le 94, à Nogent-Sur-Marne ou à Fontenay-Sous-Bois, les maisons des associations prennent le bagage de la citoyenneté, et se nomment alors MAC (Maison des Associations et de la Citoyenneté) marquant ainsi la vocation associative première. La Mac de Fontenay-Sous-Bois est à la mesure de celle d'une ville capitale de Département. Etabli dans un ancien château qui a fait place à l'émulsion associative, on y trouve 32 salles d'activités et 3 salles d'expositions permanentes, accueillant 100 000 usagers annuels et est le siège de 200 associations (soit dix fois plus que Créteil). De plus depuis 2009, la Maire de Fontenay-sous-Bois a mis en place un Conseil local de la Vie Associative, alimenté par des groupes de travail se réunissant autour de réalisation d'outils concrets pour l'aide au développement de la Vie Associative sur la commune. Timidement, à Créteil est mise en place depuis 1988, une cellule d'appui à la vie associative¹⁰. Laquelle dépendait d'abord du service *Jeunesse et Sport* et aujourd'hui de la *Politique de la Ville*. L'accueil téléphonique est bienfaisant et engageant, la personne responsable nous annonce qu'on peut nous aider, quel que soit la vocation de notre association, pour l'élaboration des demandes de subvention ou pour des questions de comptabilité et de paie. A ce jour une quinzaine d'associations sont suivies.

A la dépréciation de Créteil, dans de nombreuses villes du Département, de grands événements sont organisés pour célébrer la vie associative. Ils prennent la forme de *villages des associations* ou de forums. Ils sont généralement calqués sur le calendrier scolaire, accueillant la rentrée des classes et les actions des associations de ces villes.

A la même période, à Créteil, nous avons droit à un week-end *Culture & Sport*. D'abord la journée du samedi qui est consacrée au *forum de la culture* limitant clairement, par son appellation, le monde associatif à la culture et par son contenu, la culture à la forme associative. Une manifestation de plus en plus désertée et qui peine à se renouveler. Puis le dimanche de septembre, c'est la dévotion au sport via la *Broc'Sport* qui rassemble uniquement les associations associées à l'US-CRETEIL. Cette deuxième manifestation a le mérite de drainer un très large public et l'ambiance y est plutôt agréable et festif. Mais c'est

⁹ La maison des solidarités et le centre social Kennedy, rassemblent à eux deux, plus de la moitié des domiciliations.

¹⁰ Son existence est discrètement stipulée en page 17 du guide « CRETEIL VIVRE SA VILLE ».

là surtout une occasion pour les parents d'inscrire leurs enfants à l'un des différents clubs et non pas une rencontre pour valoriser le monde associatif, fût-il uniquement sportif.

Ce parti prit de valoriser uniquement ces deux secteurs associatifs est bien résumé dans le pamphlet du Maire, récemment distribué dans nos boîtes à lettres, et qui souligne que « *Le dynamisme d'une ville et son rayonnement résident aussi dans sa vie culturelle et sportive* ». Le reste du monde associatif paraissant alors obsolète.

Fort heureusement, un autre rdv d'ampleur pour les associations cristoliennes est arrêté en fin d'année. Organisé par le Conseil Général du 94 dans chaque ville, le deuxième samedi de décembre, regroupant toutes les associations volontaires qui désirent collaborer à la fête des solidarités¹¹. Cette occasion permet aux associations de pouvoir se retrouver et présenter leurs actions aux visiteurs. Malheureusement malgré l'incessant intérêt de cette action auprès des associations et des bénéficiaires, cette année encore aucun élu de la ville de Créteil ne s'est déplacé pour soutenir les actions locales menées par les associations.

D'autres initiatives sont à souligner : depuis plusieurs années le service ESS¹² de la communauté d'agglomération Plaine Centrale a une politique volontariste d'accompagnement des structures de l'ESS dont un grand nombre de ces acteurs sont constitués sous forme associative. Ainsi, sont mis à l'honneur le mois de l'ESS, la quinzaine du commerce équitable, et d'autres dates clés du calendrier solidaire, devenant de véritables tremplins pour la dynamisation du réseau associatif dans les trois villes concernées. Et un prix de l'ESS est alors décerné à l'association qui a fait preuve et d'innovation et d'une démarche citoyenne.

V) LA HABETTE SANS BIBLIOTHEQUE

Dans l'intérêt de dynamiser la galerie commerçante du quartier de la Habette qui s'atrophie, et pour pallier à la perte de liens sociaux engendrée par la fermeture de sa bibliothèque municipale, une des propositions phares des assises de Créteil portant sur l'Economie Sociale et Solidaire (en 2010) était d'en faire un village associatif. A cet effet, l'association SAID s'était portée volontaire pour organiser le diagnostic territorial tout autant que la coordination des associations intéressées par cette éventualité, en épiçant le projet par la représentativité plus affirmée de la coopération internationale. Mais l'ambition est restée à l'état d'effet d'annonce. Ou peut-être par crainte que les associations de solidarité internationale, connues pour leurs talents de « perturbateurs » de l'immobilisme, réussissent là où la ville a échoué : dynamiser un quartier sans le vendre au folklore des associations vantées pour leur *Couscous* ou leur *Mafé*.

¹¹ Offrant, par ailleurs, une subvention de compensation d'un montant de 380 euros/structure.

¹² <http://www.ess-plainecentrale94.fr/>

Il est annoncé récemment que les locaux de la bibliothèque de la Habette vont être mis à disposition d'un équipement de la ville, le centre socioculturel Madeleine Rebérioux, se positionnant principalement sur de l'accompagnement scolaire. Nombreux sont ceux qui déplorent que cet espace ne soit pas consacré à une gestion partagée entre associations¹³.

A côté de cette décision, on ne comprend pas pourquoi une association aussi reconnue qu'*Artisans du Monde*, et à échelle nationale et à échelle locale (présente à de très nombreuses manifestations crétoliennes : fête des quartiers, festival du film de femmes, festival de l'eau, fête des solidarités, etc.), n'a pas pu voir son projet d'ouverture de boutique solidaire prendre forme à Créteil ? Après trois années de tentatives et un sérieux accompagnement de La Plaine Centrale, le projet reste à l'état embryonnaire faute de volonté municipale.

VI) LA SOLIDARITE INTERNATIONALE CONFINÉE À L'A.B.C

L'ancien modèle de coopération fondé sur une vision "par le haut" du développement et qui proposait des solutions préconçues « clés en mains » est dépassé. Prédominant aujourd'hui des instruments comme l'appui institutionnel, le transfert de savoir-faire, l'échange d'expériences, la formation des ressources humaines, etc. (2012, *Les Enjeux de la coopération décentralisée*, Ministère des Affaires Etrangères). On prône alors une coopération horizontale¹⁴ (entre collectivités de même niveau territorial) plutôt qu'une coopération verticale (dans un rapport de domination entre pays : les donateurs et les bénéficiaires). Les partenariats sous-souverains se multiplient donc, se structurent et fondent aujourd'hui ce qu'on appelle une « *diplomatie des villes* », point de jonction entre aide au développement, promotion économique et coopération politique.

L'Atlas français de la coopération décentralisée recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises. Près de 12 000 projets de coopération décentralisée, portés par plus de 4 700 collectivités territoriales françaises avec 9 800 collectivités partenaires de 138 pays y sont répertoriés à ce jour. Pour le Val de Marne c'est 38 collectivités engagées à l'international comprenant 253 projets de coopération. Créteil en assume seulement 13, dont le plus ancien date de 1968, avec la Roumanie. Ainsi parler de solidarité internationale ou de coopération décentralisée à Créteil semble être une utopie.

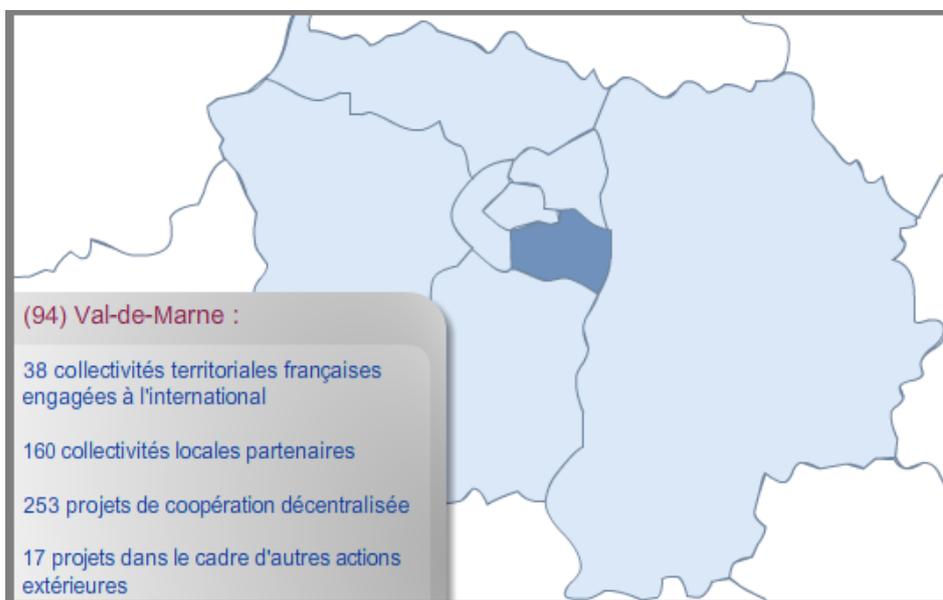
Ici on parle volontiers d'échanges culturels entre villes jumelées. Comme le rappelle la ville de Bagnolet sur son site, le jumelage établit *une relation d'amitié durable entre deux communes, scellée entre les citoyens en collaboration avec leurs autorités et les associations locales et les populations*.

¹³ <http://www.reporter-citoyen.fr/?p=2939>

¹⁴ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Intercommunalites_V2_cle066313.pdf

On comprend volontiers la nécessité salvatrice de nouer des liens avec les régions du monde dont une majorité de résidents crétoliens sont issus. Et se justifie alors que les communautés juive et Antillaise, majoritaires au Mont-Mesly à la fin des années 70, aient vu des jumelages historiques avec les villes de Kiryat-Yam (en Israël) en 1978 et avec les Abymes (en Martinique) en 1981. Mais pourquoi rester sur un prétexte d'une contingence historique pour ne pas traverser la Méditerranée à la rencontre des pays d'Afrique du Nord dont les communautés sont tout autant représentées à Créteil aujourd'hui ? Par ailleurs quels sont les liens entretenus entre cette association et la gouvernance municipale de Créteil ? Observons, sans raccourci, que l'ancienne directrice du cabinet du Maire, en est aujourd'hui présidente¹⁵.

Fig. N°2 : Carte des actions de coopération décentralisée dans le Val de Marne :



sources : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/>

Dans les missions déclarées du comité de jumelage, celle de la sensibilisation au développement semble y avoir une place importante ainsi que la mise en place de projets d'aide au développement, qui correspond à son deuxième axe majeur. Or seules trois villes jumelées avec Créteil, appartenant à la triade A.B.C (Arménie, Benin, Cuba), sont éligibles à ces aides potentielles. La timidité des projets et le peu de contenu disponible en ligne laissent perplexes. Cette structure pourrait jouer un vrai rôle dans la coopération décentralisée mais se retrouve ankylosée car elle n'a pas de budget « coopération décentralisée » depuis 2011. Le site nous en informe avec des pincettes : *Les budgets liés à la Coopération décentralisée étant revenus en Mairie (la coopération décentralisée doit normalement reposer sur une relation de municipalité à municipalité), les travaux de la Commission vont désormais s'orienter sur les mises en relation, l'accompagnement et les*

¹⁵ Elle est aussi trésorière de l'Office Municipale de Tourisme, régit en association.

échanges culturels. A Vitry, c'est 136 000 € de subventions de fonctionnement qui sont versées annuellement par la ville aux associations de solidarité internationale (hors comité de jumelage), qu'en est-il à Créteil ?

Et vers qui se tourner quand on est une association de solidarité internationale cristolienne nécessitant une aide, un appui, une orientation ? Raisonnablement on se dirige vers l' élu diligent à la mission. Malheureusement rares sont les associations cristoliennes, en lien avec ce domaine, qui ont pu rencontrer la maire-adjointe en charge de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale. Encore une fois, difficile de la joindre. L'accueil téléphonique de la mairie nous renvoie vers le secrétariat de son appartenance politique, lequel nous informe que cette personne ne tient pas de permanence à ce titre mais « passe » occasionnellement au Comité de jumelage, qui « *gère la coopération décentralisée* ».

Les ONG locales n'ont donc que pour réceptacle de leurs demandes, le service PROJAIDE, service mis en place en 2006 par le Conseil Général du Val de Marne. On y trouve aussi bien un accompagnement à projets que des formations précises et une aide à la recherche de subventions. L'association ADB (Association pour le Développement du Burkina Faso) est aujourd'hui en lien avec le *Conseil Municipal des jeunes* qui peine à les aider faute de référent pour les accompagner localement.

La célébration de la SSI (Semaine de la Solidarité Internationale)¹⁶ à Créteil est symptomatique de ce désintérêt pour la Solidarité Internationale. En effet, alors que les associations, relevant ou pas de la solidarité internationale, sont assez aisément financées et encadrées par le Conseil Général du Val de Marne pour mener à bien des manifestations ponctuelles de sensibilisation dans le cadre d'un NOTRE MONDE¹⁷, on dénote une absence d'implication municipale pour cadrer et soutenir l'évènement. Sur les 100 manifestations du Val de Marne enregistrées sur le site de la SSI, plus de la moitié se déroulent à Fontenay-Sous-Bois et seulement trois se passent à Créteil¹⁸. Le lien entre encadrement du tissu associatif et résultats de dynamisation sur le terrain est ici explicitement démontré. Jusqu'à lors, d'une certaine façon, Créteil sauvait les apparences puisque la journée d'ouverture se faisait sur son territoire, dans les murs de la préfecture. Or pour l'année 2013, le lancement s'est fait ailleurs, à la salle Jacques Brel de Fontenay-sous-Bois. Créteil a donc brillé de son absence.

A Créteil, les associations voulant mener une action à cette occasion se sont retrouvées isolées, parfois en détresse de mise à disposition de salle, et aucun service de la ville pour les aider ou les orienter. C'est notamment pour pallier à ce désarroi que c'était constitué un

¹⁶ <http://www.lasemaine.org/>, seuls deux acteurs non institutionnels sont référencés sur le site cristolien.

¹⁷ <http://www.cg94.fr/un-notre-monde>

¹⁸ En réalité il y avait au moins 6 manifestations proposées par : Artisans du Monde, Miss Oumy à Cœur ouvert, ADCO, ONG SAID, association ORIEN-THE, la Cie des Inachevés, etc.

collectif d'associations et d'ONG, EKISOLEKO¹⁹ qui a joué un véritable rôle d'accompagnateur de projets, de mutualisation, etc. Mais essoufflé par la demande croissante et constante, le collectif marque actuellement un temps de pause.

La méconnaissance de ce secteur associatif se retrouve dans le listing des associations de la ville de Créteil, on voit la totale confusion dans la compréhension de l'action humanitaire et de la solidarité internationale. Ainsi sur les 18 associations classées comme relevant de ces domaines (la Préfecture en récence quant à elle, une trentaine avec la terminologie « solidarité internationale »), plusieurs n'ont pas leur place et devraient se positionner dans les catégories « Vie des quartiers » et ou « Actions médico-sociales ». D'autres corrections sont à faire sur ce document, notamment concernant les associations ORIEN-THE et SONIKARA, reléguées l'une à la typologie « identité culturelle » et l'autre à celle d'« Association de Danse ». Idem pour IMAZIGHEN ENVIRONNEMENT, qui est d'abord une association de coopération internationale et c'est seulement son objet qui la lie à la case « environnement ».

Un dernier et lourd regret est que les étudiants du master *Action humanitaire internationale et ONG* de l'université de CRETEIL ne trouvent pas d'opportunité de stage dans la ville de leurs études. Un raté de conjugaison sûrement fructueuse entre formation et terrain. A Evry, par exemple, pour le master équivalent, de sérieux débouchés sont envisageables in situ puisqu'il existe sur place un équipement collectif, *la maison des mondes*, qui centralise les propositions et peut accueillir les étudiants en stage et parfois, faire des propositions d'emplois.

VII) Conclusion et propositions :

Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de faire le procès de la vie associative sur Créteil ou d'occulter ces centaines de forces vives qui offrent de leur temps généreusement pour faire vivre les associations auxquelles elles croient.

Cette forme de citoyenneté est l'une des plus louables. C'est un catalyseur d'épanouissement personnel et commun, de cohésion sociale, et un tremplin pour apprendre à vivre avec l'autre. Mais sans engagement juste et équilibré de la ville, ce secteur finit par s'essouffler. A la manière des entreprises, certaines associations choisissent de se délocaliser non pas pour bénéficier d'une main d'œuvre bas salaire, mais simplement pour jouir d'une meilleure gouvernance et d'un accompagnement plus sérieux.

Pourtant la ville de Créteil pourrait facilement être un acteur incontournable de la vie associative dans son Département et à l'échelle de la Région. En effet, localement les initiatives ne manquent pas et elles représentent de belles alternatives. Par ailleurs,

¹⁹ Ce collectif avait reçu l'appui de la Plaine centrale et était aux commandes de l'organisation du Forum de l'ESS en 2009.

s'appuyant sur les différentes formations, masters professionnels, de l'université de Créteil, le secteur associatif pourrait remarquablement se développer et se pérenniser.

Depuis plusieurs années, d'ambitieuses, mais pas moins raisonnables, propositions vont dans ce sens :

- 1- Nous demandons une vraie représentativité du monde associatif par les élus mis en poste et que ces élus aient une permanence hebdomadaire pour recevoir les dirigeants associatifs qui en feraient la demande ;
- 2- Nous invitons la mairie à créer un poste de maire-adjoint(e) en lien avec les questions d'égalité homme/femme et des Droits de l'Homme, fondamentales et transversales dans toutes les problématiques associatives ;
- 3- Nous voulons plus de visibilité dans l'accès et la domiciliation des associations à la Maison des Associations et que cette dernière assume son rôle initial.
- 4- Nous demandons la création d'un village associatif dans l'une des galeries commerçantes en déclin de la ville de Créteil : Le palais, la Habette, Kennedy ou Mont-Mesly. Projet qui permettra à la fois de dynamiser ces quartiers et d'offrir des espaces de travail pour les associations ;
- 5- Nous proposons le lancement d'un forum des associations, en début d'année, qui regrouperait les associations volontaires qui pourraient présenter leurs projets sous forme de tables rondes, conférences/débats, vidéoprojections, animations, etc. ;
- 6- Nous voulons créer des moments forts et de convivialité pour le monde associatif, tout secteur confondu, afin de faciliter et inciter l'échange inter-associatif ;
- 7- Nous proposons d'utiliser l'opportunité *des cafés parents* pour accueillir des associations qui voudraient se faire connaître et partager leurs objectifs et valeurs avec les parents et enfants de ces établissements ;
- 8- Nous exigeons la présence des associations aux comités de quartier afin de participer pleinement au développement de leur territoire d'action ;
- 9- Nous voulons que soit fait à échelle de la ville, une vraie étude statistique permettant de faire le listing des associations actives de la ville par chaque secteur d'activité, et responsabiliser chaque élu respectif : culture, sport, Ess, urbanisme, Politique de la Ville, etc. ;
- 10- Nous souhaitons la création d'une *maison du monde* pour regrouper les associations de coopération et de solidarité internationale. Laquelle pourrait être rattachée au Réseau Ritimo.